

# EDITO

Grâce au partenariat mis en place entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et le collège Anatole France, une Classe à Horaires Aménagés en Musique a vu le jour à la rentrée 2012. Ce dispositif est né d'une volonté commune d'offrir à des enfants motivés par la musique la possibilité de recevoir une formation spécifique dans d'excellentes conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement pendant les quatre années passées au collège.

Nous sommes convaincus que cette collaboration entre la CAGV et l'Education Nationale concourt à la réussite éducative des enfants, à l'acquisition d'une culture générale renforcée et contribue à une dynamique qui favorise l'ensemble de la communauté éducative.

Christophe Maitre  
*Le Principal Collège Anatole France*

Ludovic Rucosa  
*Le Directeur Ecole de Musique*



## Qu'est-ce qu'une CHAM ?

C'est l'abréviation d'une Classe à Horaires Aménagés Musicale.

Il s'agit d'un dispositif pédagogique national permettant aux élèves désireux de suivre en parallèle l'enseignement scolaire et l'étude renforcée d'un instrument grâce à l'aménagement de leur emploi du temps à la faveur d'un partenariat entre le collège Anatole France et l'école et l'école communautaire de musique et de danse de la communauté d'agglomération du Grand-Villeneuvois. Les textes de références se trouvent dans la circulaire 2002-165 du 02 Août 2002.

## Quelles sont les classes concernées ?

Le dispositif est proposé pour l'ensemble de la scolarité au collège (donc, de la 6<sup>ème</sup> à la fin de 3<sup>ème</sup>).  
A la rentrée 2015, le nombre de places sera de 20 pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.  
Deux ou trois places seront réservées aux classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (prioritairement aux élèves ayant déjà pratiqué).

## Quels sont les élèves concernés ?

Les enfants peuvent être soit musiciens, soit débutants. Ils doivent en tout cas faire preuve d'une grande motivation et posséder des aptitudes laissant présager un épanouissement dans l'apprentissage intensif d'une discipline artistique.

## Quels sont les objectifs pédagogiques du projet ?

Les objectifs des enseignants sont ceux retrouvés dans le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la culture s'appliquant aux élèves de premier cycle instrumental :

- Construire les motivations et la curiosité des élèves
- Construire les éléments méthodologiques, bibliographiques et organologiques des élèves
- Constituer les bases de qualité d'une :
  - Pratique instrumentale (y compris scénique)
  - Pratique collective vocale (y compris scénique)
  - Culture musicale et artistique
  - Initiation à la pratique collective instrumentale

A noter que le dispositif villeneuvois met l'accent sur la création et sur la M.A.O (musique assistée par ordinateur)

(suite au verso)

## Quelles sont les modalités de fonctionnement du partenariat ?



**Collège Anatole France**

30 avenue de Fumel

47300 Villeneuve sur Lot

Tél : 05 53 40 45 00

## FICHE CANDIDATURE CHAM

### RENTREE SCOLAIRE

2015/2016

Nom et prénom de l'élève :

Date de Naissance : .

CM2 effectué à l'école :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse : .

Téléphone fixe : .

Téléphone portable : .

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

.....  
souhaite que mon enfant

.....  
soit candidat pour la Classe à Horaires Aménagés «Musique» et l'autorise à se présenter à l'évaluation qui aura lieu le samedi 30 mai 2015 à partir de 14h00 à l'école de musique.

Remplir le verso



Une journée «portes ouvertes» à l'école de musique le samedi 20 juin 2015 de 10h00 à 13h00 permettra à votre enfant de connaître et d'essayer tous les instruments proposés pour mieux définir son choix.

### **Instruments proposés**

Attention, les demandes seront étudiées pour que les affectations se fassent dans le respect d'un équilibre général des disciplines.

Chacun comprendra que l'école n'affectera pas 20 trombonistes, par exemple).

Accordéon, alto, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.

### **Affectation en instrument**

Deux possibilités :

- Mon enfant n'a jamais suivi de cours à l'école de musique et souhaite débiter l'étude d'un instrument dans le cadre de la CHAM.

- Mon enfant suit déjà des cours à l'école de musique de la CAGV ou dans un autre conservatoire. Il souhaite poursuivre cet apprentissage dans le cadre de la Cham.

Ecole de Musique : \_\_\_\_\_

Instrument pratiqué : \_\_\_\_\_

Fait à .....

Le .....

Signature

**A DEPOSER OU A ENVOYER PAR  
COURRIER AU COLLEGE  
ANATOLE FRANCE  
avant le 15 mai 2015**

Les heures d'enseignement général sont assurées par le collège. L'enseignement artistique se partage entre le collège et l'école de musique. Un suivi individuel des élèves est assuré conjointement par les deux structures avec évaluations et décisions communes grâce à la présence du Directeur de l'école de musique (ou de son représentant) au conseil de classe.

### **Quelle est l'organisation pédagogique ?**

Les emplois du temps scolaires sont allégés (par exemple de 2 heures hebdomadaires en 6ème). Les 6 heures de musique sont réparties comme suit :

Au collège : 2 heures d'éducation musicale  
+ 1 heure de chorale

A l'école de musique : 1h de formation musicale + 1h d'instrument (cours en binômes) + 1h de musique d'ensemble  
+ 1h (optionnelle) d'orchestre sur temps périscolaire.

### **Quel est le tarif ?**

Les cours sont gratuits au collège et à l'école de musique où les élèves bénéficient d'un prêt annuel d'instrument. Il est néanmoins nécessaire de s'acquitter des frais de dossier de l'école de musique (à titre indicatif, ceux-ci étaient de 10€ à la rentrée 2014).

### **Quelles sont les modalités de recrutement ?**

Les élèves qui se seront portés candidats seront convoqués le samedi 30 mai 2015 à partir de 14 heures à l'école de musique pour participer à une évaluation/entretien. Les élèves devront présenter un chant (par cœur) au choix sur une liste remise au préalable par le collège.

Le jury est composé de représentants (professeurs, parents) du collège et de l'école de musique. Il est présidé par les deux chefs d'établissement.

### **Quelle est la procédure d'inscription ?**

Les familles des enfants intéressés remplissent le coupon détachable ci-après et le retournent au collège Anatole France avant le vendredi 15 mai 2015. Les réponses sont envoyées aux familles entre la mi-juin et la fin juin.

(suite au verso)



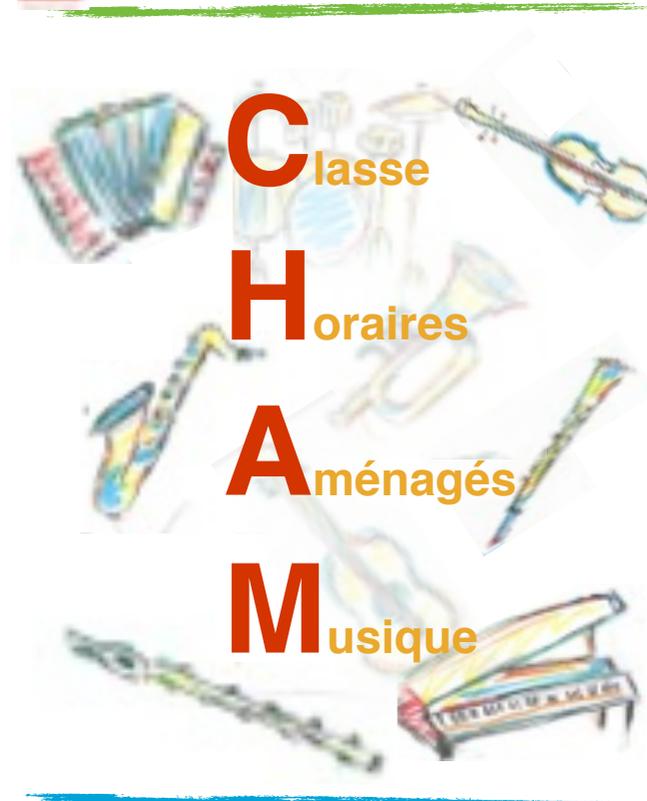
**Collège Anatole France**

Education Nationale



**Ecole de Musique et de Danse**

Communauté d'Agglomération du grand Villeneuve



**RENTREE 2015**

**DE LA 6ème à la 3ème**

